



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 2 novembre 2020 tenue au bureau municipal au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller
Est absente: Mme Nathalie Vézina → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-11-01-00

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec cinq conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la COVID-19 ;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site internet, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-02-00

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE5916
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR5916
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL5918



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020	5918
4.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5918
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5918
4.2	Dépôt : États comparatifs	5919
4.3	Remboursement : Paiement taxes municipales	5919
4.4	Dépôt d'un projet de règlement : Règlement 474-2020 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$ »	5920
4.5	Dépôt : Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.....	5920
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	5921
6.	TRANSPORT	5921
6.1	Ouverture de poste : Préposé aux travaux publics	5921
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	5921
7.1	Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux.....	5921
7.2	Adoption : Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccords inversés 5922	
7.3	Dépôt de projet de règlement : Règlement 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout »	5923
7.4	Dépôt : Procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle.....	5924
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5924
8.1	Entente intermunicipale : Licences et services animaliers	5924
8.2	Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 475-2020 « Règlement RMU-02 Concernant les animaux »	5925
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5925
9.1	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Lot 140-45925	
10.	LOISIRS ET CULTURE	5926
11.	CORRESPONDANCE	5926
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	5926
13.	DIVERS	5926
13.1	La CORVÉ (Communauté rassemblée pour vivre l'évangile) : Guignolée 2020	5926
13.2	Demande de soutien financier : Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans	5927
13.3	Ouverture de poste : Surveillant de la patinoire	5927
13.4	Avis de motion : Règlement 476-2020 « Règlement concernant la garde des poules » 5928	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

14. PÉRIODE DE QUESTIONS.....5928
15. LEVÉE DE LA SÉANCE5928

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

**3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre
2020**

2020-11-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 5 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2020-11-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente
séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 206 394 \$ pour le mois d'octobre 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

2020-11-04-02

4.2 Dépôt : États comparatifs

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal (article 176.4), le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état comparatif déposé compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire en date du 30 septembre 2020 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses tel que prescrit à la Loi.

Document déposé : 2020-11-04-02

2020-11-04-03

4.3 Remboursement : Paiement taxes municipales

CONSIDÉRANT le dépôt d'un montant de 315,66 \$ dans le compte de la Municipalité par erreur ;

CONSIDÉRANT que le numéro de matricule utilisé n'est pas celui d'une propriété située à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Rembourser un montant de 315,66 \$ à Mme Guylaine Bherer, résidente du 14-1001, rue des Jardins-Mérici, Québec, G1S 4Z6.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4.4 **Dépôt d'un projet de règlement : Règlement 474-2020 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$ »**

2020-11-04-04

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est nécessaire de décréter des dépenses en immobilisations ;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2020 ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 2 novembre 2020, le projet de règlement numéro 474-2020 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 689 000 \$ » tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour but d'autoriser le conseil à acquérir de l'équipement, du matériel et autres biens meubles ou immeubles, de même qu'à exécuter ou à faire exécuter des travaux sur diverses infrastructures municipales, incluant ceux d'aménagement, de réfection, d'amélioration, de restauration, de construction et de réparation de rues, de parcs, de stationnement, de bâtiments municipaux, de traitement des eaux usées, de pose de tuyaux d'égouts incluant les travaux connexes, ainsi que d'octroyer des contrats de services professionnels et techniques, à embaucher le personnel d'appoint y afférent et décréter à cette fin une dépense et un emprunt de 689 000 \$ sur une période n'excédant pas 20 ans.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-11-04-04

4.5 **Dépôt : Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires**

2020-11-04-05

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2 qui prévoient que tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent chaque anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la Municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au Conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

CONSIDÉRANT que cette déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du Conseil ainsi que l'existence des



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Le Directeur général dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux.

Documents déposés :	2020-11-04-05-01	2020-11-04-05-05
	2020-11-04-05-02	2020-11-04-05-06
	2020-11-04-05-03	2020-11-04-05-07
	2020-11-04-05-04	

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Ouverture de poste : Préposé aux travaux publics

2020-11-06-01

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste de préposé aux travaux publics (emploi permanent à temps plein) ;

CONSIDÉRANT l'organigramme de la Municipalité en vigueur ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la publication d'une offre d'emploi pour le poste de préposé aux travaux publics (poste permanent temps plein).
2. La rémunération pour le poste de préposé aux travaux publics sera établie par le conseil municipal selon l'expérience des candidats.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux

2020-11-07-01

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle.
2. La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Document déposé : 2020-11-07-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Adoption : Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés

2020-11-07-02

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente conclu dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme « Solutions IDC inc. » pour la réalisation d'un plan d'action visant l'élimination des raccordements inversés ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
2. Adopter l'échéancier de réalisation du programme.
3. Transmettre la présente résolution ainsi que les documents afférents au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-07-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt de projet de règlement : Règlement 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout »

2020-11-07-03

CONSIDÉRANT l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) qui accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour les dispositions relatives aux rejets dans les réseaux d'égout de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Alain Dion lors de la séance du conseil tenue le 17 août 2020;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 2 novembre 2020, le projet de règlement numéro 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout » tel que libellé, comme s'il était tout au long ré cité.

Ce projet de règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égout exploités par la Municipalité, notamment en ce qui a trait à la ségrégation des eaux, le prétraitement des eaux, le rejet de contaminants, les déversements accidentels, la caractérisation initiale des eaux usées, le suivi des eaux usées, l'inspection et les dispositions pénales.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-11-07-03



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

7.4 **Dépôt : Procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle**

2020-11-07-04

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-10-07-02 « Mandat : Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle »

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle daté du 21 octobre 2020.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-11-07-04

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 **Entente intermunicipale : Licences et services animaliers**

2020-11-08-01

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) ;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour conclure une entente concernant le recensement des chiens et la gestion des licences devant être délivrées sur le territoire des municipalités locales de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur ces territoires ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont compétence relativement à l'encadrement des chiens et, de façon générale, relativement aux animaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales désirent confier à la MRC la fourniture d'un service de contrôle, de secours des animaux, de recensement et de délivrance des licences pour les chiens ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer l'entente intermunicipale « licences et services animaliers », tel que déposé.
2. Désigner la Société protectrice des animaux de Québec à titre de responsable de l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans, au Village de Sainte-Pétronille, à la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Document déposé : 2020-11-08-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 475-2020 « Règlement RMU-02 Concernant les animaux »

2020-11-08-02

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire réviser son règlement sur les animaux sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire encadrer la gestion animalière et réglementer le comportement du gardien des animaux autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a édicté un règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes (chapitre P-38.002) par le décret 1162-2019 du 20 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement 475-2020 «Règlement RMU-02 concernant les animaux».

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 2 novembre 2020, le projet de règlement numéro 475-2020 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour but d'encadrer la gestion animalière et réglementer le comportement du gardien des animaux autorisés.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-11-08-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Lot 140-4

2020-11-09-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le lot 104-4 ;

CONSIDÉRANT que ces lots se situent en zone agricole et qu'il faut obtenir une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que le site visé représente un site approprié pour les fins visées, et qu'en l'occurrence il n'y a pas de site approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande adressée à la CPTAQ d'utiliser le lot 140-4 à des fins autres que l'agriculture.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au demandeur, au mandataire, à la CPTAQ et à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2020-11-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2020 est déposée.

Document déposé : 2020-11-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2020-11-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 La CORVÉ (Communauté rassemblée pour vivre l'évangile) : Guignolée 2020

2020-11-13-01

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par Communauté rassemblée pour vivre l'évangile (CORVÉ) de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 1000 \$ à la Communauté rassemblée pour vivre l'évangile (CORVÉ) de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour la guignolée de décembre 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-11-06
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-13-02

13.2 Demande de soutien financier : Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans (MDJIO) ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 1000 \$ à la MDJIO pour l'appuyer dans sa mission de prévention, sensibilisation et responsabilisation auprès des jeunes de 11 à 17 ans.
2. Remercier la MDJIO pour leur implication dans de nombreuses activités et événements municipaux et communautaires.
3. Mandater la responsable des communications et chargée de projet à poursuivre la collaboration avec la MDJIO et à bonifier le partenariat avec l'organisme.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-11-07
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-13-03

13.3 Ouverture de poste : Surveillant de la patinoire

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un surveillant à la patinoire pour les périodes de fort achalandage ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contrôler la prolongation de la pandémie ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

1. Autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un surveillant à la patinoire (poste temporaire à temps partiel).
2. Autoriser la direction générale à former un comité de sélection.
3. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines.
4. Afficher l'offre d'emploi dans la prochaine publication du Journal autour de l'Île, du Clin d'œil et sur le site internet.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-11-13-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Avis de motion : Règlement 476-2020 « Règlement concernant la garde des poules »

2020-11-13-04

CONSIDÉRANT que le conseil désire régir la garde des poules sur son territoire;

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement relatif à la garde des poules sur son territoire.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-11-13-06
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 36, Monsieur le maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-11-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.